



FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

convoquée le lundi 31 mai 2021 à 10 h au siège social : 5/7 rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca, Maroc

Je soussigné(e), (personne physique) Nom : Prénom : Adresse : 	Nous soussignés, (personne morale) Raison sociale : Représentée par* : Siège social :
--	--

Propriétaire de (en chiffres et en lettres) actions de la société **CFG BANK**,

Après avoir pris connaissance du texte des projets de résolutions proposé au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du **31 mai 2021** ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi n° 17-95, telle que modifiée et complétée,

Déclare (Déclarons) émettre les votes ainsi qu'il suit sur lesdites résolutions :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Première résolution	☐	☐	☐
Deuxième résolution	☐	☐	☐
Troisième résolution	☐	☐	☐
Quatrième résolution	☐	☐	☐
Cinquième résolution	☐	☐	☐
Sixième résolution	☐	☐	☐
Septième résolution	☐	☐	☐
Huitième résolution	☐	☐	☐
Neuvième résolution	☐	☐	☐
Dixième résolution	☐	☐	☐
Onzième résolution	☐	☐	☐

Si des **amendements ou résolutions nouvelles** sont présentés à l'Assemblée, veuillez cocher l'option de votre choix

- ☐ Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale de voter en mon nom.
☐ Je donne pouvoir à M./Mme pour voter en mon nom.
☐ Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un contre).

A le

Signature

* Pour les personnes morales : joindre tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale



TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOQUEE LE LUNDI 31 MAI 2021 A 10H

Première résolution : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **-63 276 465,48 DH**.

Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **-43.120 KMAD** dont un résultat part du groupe de **-42.029 KMAD** et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de **-63 276 465,48 DH** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au compte « Report à nouveau ».

Quatrième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la loi n° 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations, dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième résolution : Allocation de jetons de présence

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs de la Société des jetons de présence d'un montant maximum de **sept cent cinquante mille dirhams (750.000 MAD)** bruts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de fixer le montant des jetons de présence dans la limite du montant autorisé et répartir cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Septième résolution : Décharge aux Commissaires aux comptes pour leur mission

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux comptes, le cabinet **HDID & Associés**, représenté par Monsieur **Mohamed HDID**, et le cabinet **ERNST & YOUNG**, représenté par Monsieur **Abdeslam BERRADA ALLAM**, pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution : Renouvellement du mandat de certains Administrateurs

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de certains membres de Conseil d'Administration de la Société à savoir, Monsieur **Amyr ALAMI**, Monsieur **Adil DOUIRI**, le **Régime Collectif d'Allocation de Retraite** représenté par Monsieur **Ali BENSOUDA**, **MAGHREB FS** représentée par Monsieur **Mohammed Ibrahim EL JAI**, **AMETHIS ALPHA** représentée par Monsieur **Laurent DEMEY** et Monsieur **Mohamed Younes BENJELLOUN**, arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de les renouveler pour une durée de **six (6) exercices**, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Ainsi, le Conseil d'Administration est composé des 12 membres suivants :

1. Monsieur **Adil DOUIRI**,
2. Monsieur **Amyr ALAMI**,
3. **AMETHIS ALPHA**, représentée par Monsieur **Laurent DEMEY**,
4. **AXA Assurance Maroc**, représentée par Madame **Meryem CHAMI**,
5. **BANK OF AFRICA**, représentée par Monsieur **Zouheir BENNANI**,
6. la **Caisse Interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR)**, représentée par Monsieur **Khalid CHEDDADI**,
7. **MAGHREB FS**, représentée par Monsieur **Mohammed Ibrahim EL JAI**,
8. le **Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)**, représenté par Monsieur **Ali BENSOUDA**,
9. Monsieur **Karim AYOUCHE**,
10. Monsieur **Zouheir BENNANI**,
11. Monsieur **Mohamed Younes BENJELLOUN**,
12. Monsieur **Mohamed EL YAKHLIFI**.

Nuvième résolution : Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant nominal global maximum de quatre cents millions de dirhams (400.000.000 MAD), à réaliser en une ou plusieurs tranches

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant, conformément aux dispositions de l'article 293 de la Loi n° 17-95 (i) que la Société a deux (2) années d'existence, (ii) qu'elle a clôturé deux (2) exercices successifs dont les états de synthèse ont été approuvés par les actionnaires, et (ii) que son capital social est intégralement libéré :

- Autorise, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la Loi n° 17-95, l'émission par la Société, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la présente assemblée générale, d'un emprunt obligataire subordonné, d'un montant nominal maximum global de **quatre cents millions de dirhams (400.000.000 MAD)**, à réaliser en une ou plusieurs tranches par voie d'appel public à l'épargne ou par voie de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur (l'« **Emprunt Obligataire Subordonné** »),
- Décide que l'Emprunt Obligataire Subordonné pourra se composer de plusieurs tranches, étant entendu qu'en cas de pluralité de tranches, (i) le montant cumulé des obligations émises au titre de l'Emprunt Obligataire Subordonné ne devra en aucun cas dépasser la somme de **quatre cents millions de dirhams (400.000.000 MAD)** et que (ii) le montant de l'Emprunt Obligataire Subordonné pourra être limité au montant des obligations effectivement souscrites à l'expiration de la période de souscription et ce, conformément à l'article 298 de la Loi n° 17-95.

Dixième résolution : Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet de réaliser le programme d'émission d'emprunt obligataire subordonné et d'en fixer les modalités

L'Assemblée Générale, en vertu des dispositions de l'article 294 de la Loi n° 17-95, délègue au Conseil d'Administration, avec la faculté de subdéléguer, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser le programme d'émission de l'Emprunt Obligataire Subordonné ci-dessus autorisé et notamment :

- Établir le Prospectus requis et préalable à toute émission, et faire toutes déclarations ;
- Déterminer la (les) date(s) d'émission des obligations subordonnées ;
- Arrêter les conditions et modalités d'émission des obligations subordonnées (entre autres, montant, nombre, caractéristiques des obligations subordonnées, prix d'émission) ;
- Limiter le montant de l'émission aux souscriptions effectivement reçues ;
- Fixer la date de jouissance des obligations à émettre ;

- Fixer la nature et le taux d'intérêts des obligations subordonnées et les modalités de paiement des intérêts ;
- Décider le remboursement anticipé, partiel ou total, de l'Emprunt Obligataire Subordonné ;
- Fixer le prix et les modalités de remboursement des obligations subordonnées ;
- Déterminer les modalités suivant lesquelles, les droits des obligataires seront assurés et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et notamment désigner un mandataire de la masse des obligataires ;
- Et plus généralement, prendre toute disposition nécessaire et utile afin de parvenir à la bonne fin de l'émission et de la souscription des obligations subordonnées.

Onzième résolution : Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

**DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS VISES A L'ARTICLE 141
DE LA LOI N° 17-95 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE**

Je soussigné / Nous soussignés

Nom, prénom / Raison sociale :

Adresse du domicile / siège social :

Propriétaire de (en chiffres) actions de la société **CFG BANK S.A.**,

(en lettres)

actions de CFG BANK S.A.

Vous demande (demandons) de bien vouloir m'adresser (nous adresser) à l'adresse précitée les documents suivants, tel qu'énumérés à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 31 mai 2021 ;
2. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions ;
3. La liste des membres du Conseil d'Administration ;
4. L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Conseil d'Administration, ainsi que, le cas échéant, les observations du Conseil d'Administration ;
5. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021, ainsi que, le cas échéant, des observations du Conseil d'Administration ;
6. Le rapport des Commissaires aux Comptes soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2021 et le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
7. Le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. La liste des conventions réglementées.

A , le

Signature